

PRIX D'HISTOIRE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS

R E G L E M E N T

Article 1

Afin de susciter, encourager et promouvoir des travaux de recherche et de réflexion à caractère historique, juridique ou économique touchant au passé et au présent de l'administration des douanes et droits indirects, il est institué par l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes un **prix "Jean CLINQUART"**.

Article 2

Les travaux concourant pour l'attribution du prix sont obligatoirement rédigés en français.

Article 3

Le prix Jean Clinquart peut récompenser : -un auteur de mémoire de master 2 ou de fin d'études supérieures ; -un auteur de thèse de doctorat ou d'un travail équivalent présenté au plus tard dans les trois années suivant la soutenance ; -un auteur de mémoire de scolarité à l'école nationale des douanes ou d'un travail équivalent.

Article 4

Le jury comprend 7 membres :

- trois membres de droit : le président et les deux vice-présidents de l'AHAD ;
- une personnalité du ministère de l'économie et des finances ;
- trois personnalités qualifiées de l'Université.

Il est présidé par une personnalité de l'Université.

Article 5

Chaque candidat peut être représenté par un directeur de recherches qui fournit au jury toutes informations utiles.

Article 6

Les travaux doivent parvenir au secrétariat général de l'AHAD avant le 30 avril de chaque année.

Article 7

Les travaux restent la propriété de leur auteur, mais celui-ci autorise l'AHAD à les communiquer, les commenter, et les publier.

Article 8

Le montant des récompenses prévues à l'article 3 est de 3 000 Euros pour les travaux de doctorat, de 1 000 Euros pour les mémoires de master II, et de 500 Euros pour les mémoires de scolarité de l'école nationale des douanes.

NOTA :

Les dossiers de candidature sont à adresser à :

École Nationale des Brigades des Douanes secrétariat général de l'AHAD rue du jura 17 021 LA
ROCHELLE Cedex 1

Ils doivent comprendre :

- *une lettre de candidature avec les coordonnées postale, téléphonique et informatique du candidat ;*
- *un C.V. Sommaire sous format informatique*
- *la thèse ou le mémoire en deux exemplaires, sous format « papier » et « informatique » ;*
- *une copie du diplôme.*

CONTACT :

Monsieur Alain LE GALLIC
Inspecteur Régional
Tél. : 09 70 28 25 53 et 06.64.58.72.45
courriel : alain.le-gallic@douane.finances.gouv.fr